



2019 - 2020
RAPPORT ANNUEL

Table des matières

- 03 | LETTRE DE LA PRÉSIDENTE
- 04 | MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 08 | OBJECTIFS STRATEGIQUES QUADRIENNAUX
- 09 | BILAN DE L'ANNÉE 2019-2020
- 26 | EMBLEMES DES MAGASINS
- 28 | VENTES PAR EMBLEMES
- 29 | VENTES DES AGENTS PAR EMBLEMES
- 30 | ÉTATS FINANCIERS

170, chemin Wilsey
C. P. 20787
Fredericton N.-B. E3B 5B8

anbl.com

ISSN: 070 425 74
ISBN: 978-1-4605-2520-3



Lettre de la présidence

L'honorable Ernie Steeves
Ministre des finances
Président du Conseil du Trésor
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier se terminant le 29 mars 2020. Au nom du conseil d'administration, nous nous efforçons de soutenir et de diriger la Société et d'assurer une bonne gouvernance.

Au cours de l'année écoulée, le conseil d'administration a accueilli quatre nouveaux membres : Kathryn Craig, Paul Elliott, Kevin Berry et Cédric Laverdure. Ils apportent au conseil un large éventail de qualifications, de compétences et d'expérience. Le mandat de Joanne Bérubé Gagné, d'Edmundston, a également été renouvelé pour un deuxième mandat.

J'aimerais remercier la présidente sortante, Rachelle Gagnon, et les trois autres anciens membres du conseil d'administration pour leur travail acharné et leur dévouement à ANBL au cours des dernières années. En septembre 2019, Patrick Parent s'est joint à ANBL à titre de président et chef de la direction. Patrick a apporté un grand leadership et une grande expérience de l'industrie et nous sommes très heureux de l'accueillir. Grâce à ses solides compétences en gestion et à son équipe, nous sommes fiers d'annoncer qu'ANBL a enregistré le meilleur rendement de son histoire cette année.

La société a continué à se concentrer sur la gestion responsable d'une entreprise prospère pour la population du Nouveau-Brunswick, tout en préparant un nouveau plan stratégique triennal pour 2020-2023.

Comme toutes les entreprises, la société a été mise au défi de répondre à la situation actuelle liée à la COVID-19. Assurer la santé et la sécurité des membres de notre équipe et de la clientèle que nous servons reste notre priorité. Au nom du conseil d'administration, nous remercions tous les membres de l'équipe d'ANBL pour tout ce qu'ils ont fait pour les citoyens du Nouveau-Brunswick ainsi que pour l'entreprise. Ils sont véritablement nos héros et nous ont rendus très fiers.

Les équipes engagées d'ANBL continuent de s'efforcer d'être meilleures chaque jour et l'équipe de gestion fournit un leadership de qualité et une direction nécessaire pour amener l'organisation à de nouveaux niveaux.



Respectueusement,

John Correia

Conseil d'administration

En date du 29 mars 2020

John Correia
*directeur et président du
conseil d'administration*

Kathryn Craig
directrice

Kevin Berry
directeur

L. Paul Elliott
directeur

Cédric Laverdure
directeur

Joanne Bérubé-Gagné
directrice

Pierre LaFrance,
directeur

Patrick Parent
président et directeur général

Andrea DeWitt
secrétaire du conseil d'administration

Message du président 2019-2020

Alcool NB Liquor (ANBL) valorise la confiance que les Néo-Brunswickois lui a accordée pour assurer l'importation et la vente en gros et au détail de boissons alcoolisées dans la province de façon responsable. Nous accordons également une grande importance à nos relations avec nos clients, intervenants et fournisseurs internationaux, nationaux et locaux du Nouveau-Brunswick qui ont tous joué un rôle essentiel en aidant ANBL à atteindre son meilleur rendement annuel à ce jour.

Le succès d'ANBL est le succès du Nouveau-Brunswick. Chaque jour, 100 % des profits d'ANBL sont retournés à la province pour aider à financer d'importants services et programmes publics en matière de soins de santé, d'éducation et d'infrastructure. Des centaines de Néo-Brunswickois sont fiers de travailler dans notre centre d'opérations de détail et notre réseau de magasins ANBL, et des centaines de petites entreprises du Nouveau-Brunswick tirent leurs revenus de nos fournisseurs ou partenaires de vente dans chaque région de la province. De plus, des centaines d'organismes communautaires bénéficient de milliers de dollars et d'heures de bénévolat donnés par les équipes d'ANBL.

Les contributions importantes d'ANBL n'ont jamais été plus évidentes ou nécessaires que pendant la pandémie de COVID-19 qui a marqué la fin de l'exercice financier 2019-2020 d'ANBL. ANBL a rapidement répondu à l'appel du gouvernement de poursuivre ses activités pendant la crise en mettant en œuvre des mesures importantes pour assurer la santé et la sécurité de ses clients et de ses équipes, tout en maintenant des étagères bien garnies et l'excellence du service à la clientèle.

ANBL lance son nouveau plan stratégique triennal en 2020-2021. Sa mission demeure de gérer de façon responsable une entreprise prospère pour la population du Nouveau-Brunswick. Guidés par notre vision consistant à offrir la meilleure valeur pour votre investissement en nous, nous travaillerons avec diligence pour atteindre nos objectifs afin d'améliorer continuellement nos résultats financiers, de nourrir une culture de haut rendement axée sur la clientèle et de nous assurer que nous respectons toutes nos responsabilités sociales et d'entreprise.



Respectueusement,

Patrick Parent
Président et chef de la direction

Direction supérieure

En date du 29 mars 2020

Patrick Parent

président et chef de la direction

Lori Stickles

*vice-présidente et chef de la
direction financière*

Alan Sullivan

vice-président du canal des ventes

Paul Henderson

*vice-président de la stratégie et
l'engagement envers la clientèle*

Nicole Picot

*vice-présidente des communications
et relations avec les parties prenantes*

Lara Wood

directrice générale de Cannabis NB

Patti Douglass

première adjointe exécutive



SUIVI DE VOTRE INVEST

NOMBRE DE PRODUITS PROVENANT DE

CANADA
3 063

EUROPE
2 513

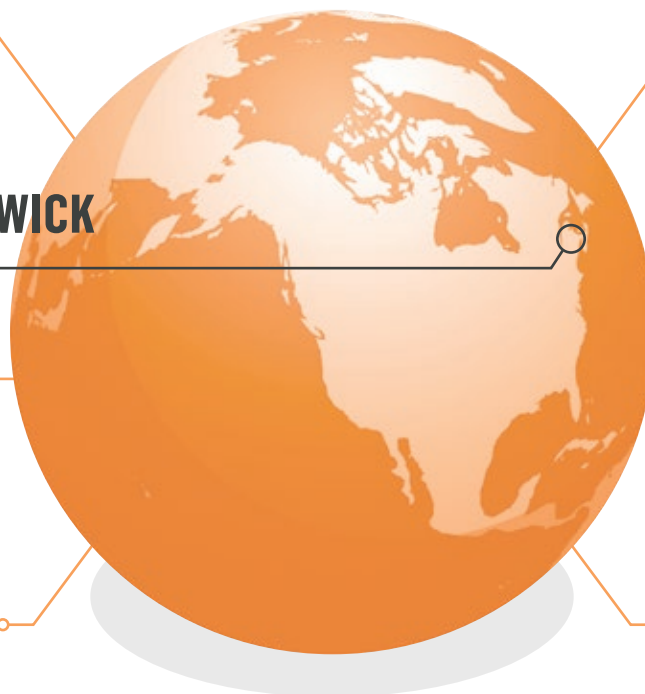
NOUVEAU-BRUNSWICK
956

ÉTATS-UNIS
400

AFRIQUE
95

AMÉRIQUE DU SUD
359

AUSTRALIE
321



NOMBRE D'EMPLOIS



ENTREPÔT
30



CENTRE DES
OPÉRATIONS DE DÉTAIL
113



MAGASINS DANS
30 COLLECTIVITÉS
295

ISSEMENT DANS ANBL

NOUS VENDONS À



86
AGENTS



66
ÉPICERIES



PLUS DE 8
MILLIONS DE
TRANSACTIONS
PUBLIQUES



1 366
TITULAIRES
DE LICENCE

RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS

162,6 MILLIONS
DE DOLLARS

- ROUTES
- ÉCOLES
- HÔPITAUX
- COLLECTIVITÉS
- SOINS DE SANTÉ





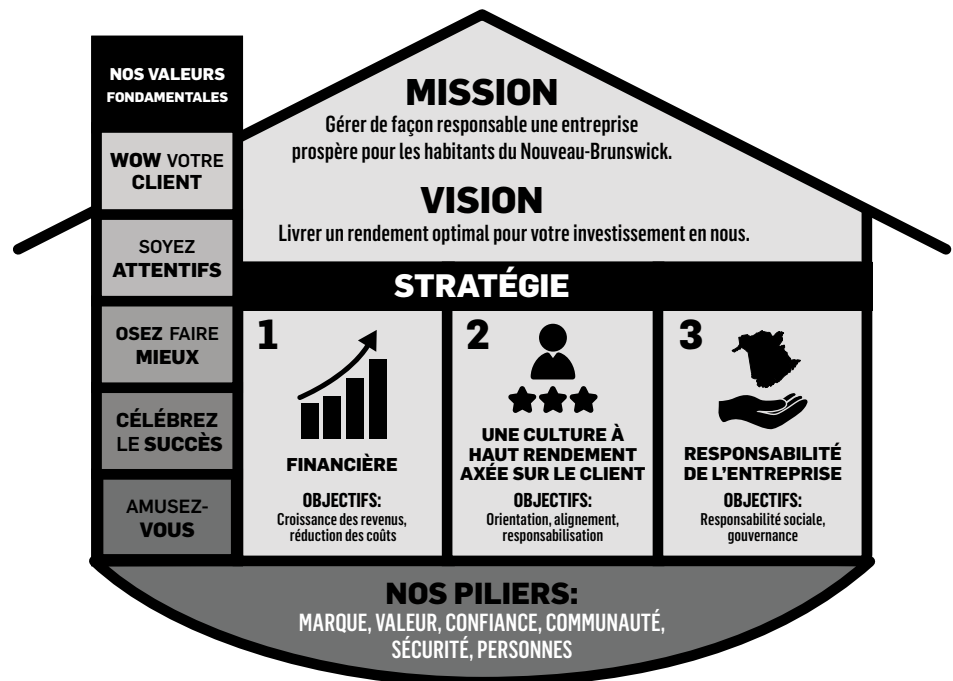
STRATÉGIE 2016 - 2020

Notre plan stratégique quadriennal a mis l'accent sur la croissance, l'élimination du gaspillage et la valeur ajoutée, l'instauration d'une culture de haut rendement, le renforcement de notre pertinence pour la clientèle et l'amélioration de notre citoyenneté d'entreprise. L'exercice 2019-2020 est la quatrième et dernière année du plan quadriennal.



2020 - 2023 STRATÉGIE

À la fin du plan stratégique quadriennal 2016-2020, ANBL a commencé à planifier l'avenir. S'appuyant sur le succès de la stratégie précédente et en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs de l'entreprise, la haute direction, en collaboration avec ses équipes, s'est mise au travail pour élaborer le prochain plan stratégique triennal. Celui-ci a été finalisé et partagé avec l'organisation en mars 2020, et le travail se poursuit pour finaliser les initiatives, les indicateurs clés de performance et un calendrier d'engagements.



Bilan de l'année 2019 - 2020

AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, ANBL a généré un revenu net de 173,9 millions de dollars comparativement à un budget de 168,2 millions de dollars. Les ventes globales pour l'année ont été de 449,3 millions de dollars, une augmentation de 3,8 % par rapport à l'année dernière. Le volume pour l'année s'est élevé à 62 millions de litres. Le nombre de transactions s'est élevé à 8 271 238 et la valeur moyenne des tickets a été de 33,91 dollars.

LITRES

CATÉGORIE	2019-2020	2018-2019	CHANGEMENT	%
Spiritueux	3 144 883	3 039 539	105 344	3,5
Vin	7 083 222	6 891 289	191 933	2,8
Bière	46 377 982	46 865 584	(487 602)	(1,0)
Panachés et cidres	5 408 151	4 702 843	705 308	15,0
TOTAUX	62 014 237	61 499 254	514 983	0,8

VENTES PAR LITRE

CATEGORY	2019-2020	2018-2019
Spiritueux	33,89 \$	33,66 \$
Vin	14,49 \$	14,37 \$
Bière	4,35 \$	4,24 \$
Panachés et cidres	7,00 \$	6,86 \$

VENTES PAR PRODUITS

VENTES	2019 – 2020 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	2018 – 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	CHANGEMENT (%)
Spiritueux	106 580	102 298	4,19
Vin	102 651	99 047	3,64
Bière	201 593	198 920	1,34
Panachés et cidres	37 863	32 242	17,44
Non alcoolisé	618	479	0,43
TOTAL DES VENTES	449 305	432 986	3,77

VENTES PAR SOURCE

CANAL	2019 – 2020 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	% DES VENTES	2018 – 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	% DES VENTES
Public	280 465	62,4	273 789	63,2
Titulaire de licence	44 933	10,0	45 981	10,6
Agents	106 715	23,8	104 013	24,0
Épicerie	15 939	3,5	8 142	1,9
Autres	1 253	0,3	1 062	0,2
TOTAL	449 305	100,0	432 986	100,0

ENVOIS DE FONDS AUX GOUVERNEMENTS

	2019-2020	2018-2019
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK		
*Paiements à partir du revenu net	162 556 356 \$	147 941 170 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	3 407 683	3 020 213
Impôts fonciers	278 851	285 695
	166 242 891 \$	151 247 078 \$
GOUVERNEMENT DU CANADA		
Taxe de vente harmonisée	38 116 464 \$	36 316 774 \$
Droits d'accises et droits de douane	19 455 531	21 072 549
	57 571 995 \$	57 389 323 \$
TOTAL	223 814 886 \$	208 636 401 \$

* Les paiements à la province à partir du revenu net représentent les liquidités nettes disponibles pour les activités de l'exercice financier, et fluctuent d'une année à l'autre en fonction des liquidités disponibles.



ÉLIMINATION DU GASPILLAGE ET VALEUR AJOUTÉE

Chaîne d'approvisionnement et entrepôt

Programme pilote de réponse à la demande d'Énergie NB

En 2019-2020, ANBL a continué de participer au programme pilote de réponse à la demande d'Énergie NB. Dans le cadre du projet pilote, ANBL a utilisé sa génératrice de secours pour éliminer la demande d'électricité (environ 180 kW) du réseau d'Énergie NB pendant les périodes de pointe, ce qui a permis à Énergie NB d'évaluer la nécessité de livrer l'énergie excédentaire au réseau.

Amélioration du centre des opérations de détail dans le but d'accroître le rendement

ANBL a apporté des améliorations importantes à son centre des opérations de détail en modernisant l'équipement mécanique et l'éclairage général afin qu'ils soient plus écoénergétique, et en rénovant l'espace de bureaux pour augmenter le taux d'usage.

Améliorations des magasins dans le but d'accroître le rendement

La marque ANBL a continué à s'étendre à travers la province avec la rénovation du magasin de Fairville Blvd, à Saint-Jean. Ce magasin modernisé s'est concentré sur l'offre d'une expérience moderne, pertinente et excitante à la clientèle. Cet emplacement propose aux clients plusieurs améliorations, ainsi qu'une expansion du portefeuille.

Chaîne d'approvisionnement

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'équipe a participé au projet de gestion du cycle de vie des produits et a pris part à sa mise en œuvre au cours du présent exercice. Les bénéfices réalisés grâce à ce projet ont été la distribution complète des commandes uniques de l'entrepôt, une plus grande précision dans les prévisions des promotions et le retrait des produits de la liste qui sont sortis des magasins de façon régulière.

L'équipe a également lancé un projet visant à optimiser la chaîne d'approvisionnement. Pour l'exercice 2019-2020, la phase d'analyse a été complétée pour comprendre l'utilisation de l'espace de l'entrepôt de Fredericton, les étapes du processus actuel du réseau de la chaîne d'approvisionnement d'ANBL et une analyse complète des coûts liés à l'inventaire. Cela a donné lieu à une recommandation de projets pour l'exercice financier 2020-2021. L'objectif de ce projet est de rationaliser les processus, de réduire les coûts d'inventaire et d'augmenter la rotation des stocks.

Les activités de l'entrepôt ont continué à se concentrer sur le transport de départ allégé. Les coûts ont été réduits de 9,5 % (102 362 dollars par rapport au budget), ce qui a permis d'éliminer le gaspillage et de contribuer à l'amélioration des résultats.



ÉTABLIR UNE CULTURE DE HAUT RENDEMENT

Engagement des employés

L'enquête sur l'engagement des employés 2019-2020 devait être lancée en mars 2020, mais elle a été reportée à l'automne 2020 en raison de la COVID-19.

La dernière enquête sur l'engagement des employés d'ANBL a été menée en mars 2019. Presque tous les membres de l'équipe ont répondu, atteignant un taux de participation de 99 %. Les résultats de l'engagement ont augmenté de 4,1 à 4,13 (sur un score possible de 5). Les plans d'action comprenaient :

- Fournir un encadrement et une formation sur l'accroissement de l'engagement des équipes à tous les gérants.
- Créer des objectifs d'équipe pour stimuler l'engagement.
- Donner la priorité aux objectifs d'engagement et se concentrer sur les engagements de l'équipe.
- Continuer à faire évoluer les conversations en se concentrant sur les résultats positifs.
- Célébrer la réussite !

Programme de bourses du Conseil d'administration

En 2019-2020, ce programme, qui était ouvert à tous les employés d'ANBL et à leur famille, a permis à 10 personnes de recevoir 2 500 \$ pour suivre le programme d'éducation de leur choix.

Développement professionnel

Programme de développement accéléré du leadership

Depuis sa création en 2007, le Programme de développement accéléré du leadership (PDAL) a permis de développer le leadership au sein d'ANBL, et après sept phases, 137 employés ont terminé le programme. Cette année, seize nouveaux participants ont commencé leur parcours de développement du leadership personnel en se concentrant sur le développement du leadership des magasins de détail dans le programme de base, et douze autres dans le PDAL d'introduction. Le PDAL a permis de former des participants qui ont été promus à des postes de direction dans lesquels ils connaissent la réussite professionnelle et des résultats exceptionnels en termes de rendement et d'affaires. Un impressionnant 43 % des participants ont été promus à un nouveau poste dans le cadre de ce programme de développement.

Excellence organisationnelle

Leadership en matière de sécurité

ANBL continue de se concentrer sur la santé et la sécurité au travail. ANBL est convaincue qu'un encadrement constant et continu de la sécurité par les dirigeants et les membres de l'équipe aidera à façonner les équipes et à assurer une culture de la sécurité dans toute l'organisation. Les plans d'action comprennent la conformité, le ciblage d'une plus grande sensibilisation à la sécurité et des efforts d'amélioration continue pour les meilleures pratiques de sécurité. ANBL fonctionne sur la base de l'amélioration continue et s'efforce d'atteindre un environnement sans blessure.

Service à la clientèle

Accompagnement

L'accompagnement a été porté à un nouveau niveau lors de l'exercice 2019-2020. Trois formateurs spécialisés dans la vente au détail (FSVD) ont organisé des sessions de formation trimestrielles pour chaque formateur de magasin, ce qui a contribué à améliorer la qualité générale et la cohérence du retour d'information personnalisé dans les opérations à travers la province. En plus de soutenir les formateurs des magasins, les FSVD se sont concentrés sur la conduite de sessions de formation individuelles efficaces avec d'autres membres de l'équipe du magasin dans leurs districts respectifs.

Les gérants de magasin et les gérants adjoints sont responsables des formateurs de magasin qui doivent passer une évaluation annuelle de recertification des formateurs. Malgré une poignée de formateurs (16,5 % du total) qui ont dû reporter leurs évaluations au quatrième trimestre en raison de la COVID-19, 97,4 % de tous les formateurs évalués ont été recertifiés, contre 84,5 % l'année précédente.

Ventes intensives

ANBL a lancé sa cinquième phase du programme de ventes intensives. Un groupe initial de 45 participants a été réduit à 13 en atteignant un minimum de 80 % dans les trois cours de connaissance des produits d'ANBL (niveaux 1 et 2 sur le vin et niveau 1 sur la bière et les spiritueux) et en passant une entrevue téléphonique sur les compétences en vente.

La COVID-19 a eu un impact sur le calendrier de mise en place de ce nouveau groupe. Toutefois, leur processus de certification se poursuivra une fois que les affaires reviendront à la « nouvelle normalité ». Le programme consiste en des sessions de formation centrées sur les compétences de vente, les normes de merchandising, le sens des affaires et la connaissance des produits. Il est suivi de tests réguliers et de séances de formation individuelle. Après une période de six mois, les participants passent un test final écrit et un jeu de rôle d'interaction avec les clients pour tester leur niveau de service à la clientèle et leurs capacités de vente. Une moyenne minimale de 80 % sur tous les questionnaires hebdomadaires et le test final doivent être atteints pour la certification.

Ce programme continue à avoir un impact sur la culture de vente dans les magasins et a suscité un intérêt accru parmi les membres de l'équipe.

RÉCOMPENSES DES MAGASINS

Prix du meilleur score : Salisbury

PRIX D'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

Prix du service à la clientèle

Neguac - or

Newcastle - argent

Au-dessus et au-delà

Mary Beth Cormier - Vallée de Kennebecasis

Stewart Robertson - Devon

Joanne Trites - Sackville

PRIX DE LA CARTE DE POINTAGE DES MAGASINS

Décerné aux magasins de chaque bannière ayant obtenu les meilleurs résultats sur leur carte de pointage équilibrée.

Bannière A

Vaughan Harvey - or

Vallée Kennebecasis - argent

Bannière B

Bathurst - or

Chemin Mountain, Moncton - argent

Bannière C

Tracadie - or

Woodstock - argent

Bannière D

Bouctouche - or

Beresford - argent



OPTIMISER LA PERTINENCE POUR NOTRE CLIENTÈLE

2019-2020 : une année de leadership et de travail d'équipe

Les équipes d'ANBL se sont concentrées sur les valeurs fondamentales et leur mise en application au quotidien.

Les valeurs fondamentales d'ANBL :

Impressionner nos clients

Être attentif

Oser mieux faire

Célébrer le succès

S'amuser

IMPRESSIONNER NOS CLIENTS

Lors de la mise en liste des produits, de la planification du merchandising en magasin et de la consultation avec nos partenaires, l'objectif final est de fournir aux clients du Nouveau-Brunswick une gamme optimale de produits et de promotions pour assurer la meilleure expérience avec ANBL à chaque interaction. La clé pour atteindre cet objectif est toujours étroitement liée aux performances de l'équipe.

ÊTRE ATTENTIF

La coordination et la planification entre la gestion des catégories, la chaîne d'approvisionnement et les opérations de détail permettent d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Le fait de surpasser les tendances nationales dans plusieurs catégories soutient l'orientation et l'évolution de la programmation et du portefeuille d'ANBL.

OSER MIEUX FAIRE

ANBL a continué à se concentrer sur la rationalisation et la mise en œuvre de processus qui amélioreraient

l'efficacité. Non seulement ces efforts permettent d'économiser du temps et des ressources pour les services de soutien, mais ils permettent aux équipes des magasins de passer plus de temps avec les clients.

L'équipe chargée de la stratégie et de l'engagement envers la clientèle, qui travaille en étroite collaboration avec les équipes de la chaîne d'approvisionnement et de la vente au détail, a continué à faire évoluer le programme de merchandising en magasin et le programme de vins et de spiritueux d'Expérience pour s'assurer que les objectifs soient atteints, à savoir inciter les clients à essayer quelque chose de nouveau ou à faire des provisions de leurs produits favoris. Ce programme génère aujourd'hui plus de 2,8 millions de dollars de recettes.

ANBL s'est inspirée des résultats de la recherche de l'an dernier pour mieux se concentrer sur les endroits où la clientèle du Nouveau-Brunswick souhaite voyager dans son expérience ANBL. Que ce soit par l'entremise des magasins ANBL, du réseau de agents ANBL ou du canal d'épicerie émergent, les opinions et les expériences des clients sont le guide de l'évolution d'ANBL.

CELEBRER LE SUCCES

Le fait de surpasser plusieurs tendances de catégories à l'échelle nationale a contribué aux résultats obtenus par ANBL en tant qu'équipe. La bière, les spiritueux, le vin et les panachés ont tous eu leur temps « au soleil » d'un point de vue national. L'équipe a travaillé ensemble pour offrir une programmation pertinente axée sur les besoins des clients du Nouveau-Brunswick, ce qui a donné lieu à un excellent rendement.

S'AMUSER

La recherche sur la clientèle, les commentaires sur les médias sociaux, les commentaires anecdotiques des magasins et des équipes d'ANBL ont tous appuyé la valeur fondamentale d'ANBL : s'amuser ! Que ce soit une expérience en magasin, une interaction en ligne, une réunion d'ANBL ou un barbecue d'équipe, la capacité de s'amuser au travail se traduit par les offres et les partenariats développés chez ANBL.

MARKETING ET MARCHANDISAGE

En 2019-2020, ANBL a étendu l'utilisation de la publicité numérique ciblée pour augmenter la fréquentation des magasins et la sensibilisation aux programmes et aux offres de merchandising en magasin. L'équipe a étendu ses efforts de marketing à de nouveaux supports publicitaires, y compris Spotify, outstream et les vidéos de décompte sur YouTube, la publicité extérieure et les applications de prospectus numériques. De plus, elle s'est concentrée sur la création et l'augmentation de l'engagement envers la communauté en ligne d'ANBL.

ANBL poursuit son chemin vers une expérience de « vente au détail totale » pour les clients en magasin et en ligne. Alors qu'ANBL continue d'améliorer les recherches, les données et les capacités d'analyse sur la clientèle, les clients recevront une expérience pertinente et personnalisée, peu importe la façon dont ils visitent ANBL.



LA BIÈRE : La croissance dans un marché en déclin

Bien qu'à l'échelle nationale, la bière ait connu une baisse moyenne de 3 % en 2019, le Nouveau-Brunswick a réussi à devancer cette baisse et a terminé l'exercice financier avec un budget en hausse de 2 % (4 millions de dollars), ce qui représente une croissance de 1,3 % (2,7 millions de dollars) par rapport aux résultats de l'année précédente. La catégorie de la bière s'est concentrée sur trois opportunités clés en 2019-2020 :

- Optimiser le portefeuille et l'assortiment des formats d'emballage par canal, un facteur clé étant le lancement de la bière dans les épicereries.
- Maximiser la tendance à la bière de qualité supérieure et se concentrer sur des marques ayant un but précis, soutenu par l'introduction d'un pack de 24 bières de qualité supérieure.
- Maximiser les programmes de merchandising actualisés pour inclure des possibilités de promotion à grande échelle (promotions inter-catégories et offres plus courtes et plus approfondies).

En plus de l'expansion du canal des épicereries, une sélection de produits de spécialité nationaux et

d'importation a été ajoutée au portefeuille du magasin d'expérience à Moncton. Ciblant la pertinence pour la clientèle, cela a été un excellent complément à l'espace de destination de la bière artisanale à Fredericton.



LE VIN : Faire du vin un élément de la vie quotidienne

La catégorie du vin à ANBL a connu une croissance constante pour la plupart du passé récent, cependant avec le ralentissement de la croissance à l'échelle nationale en 2019-2020, ANBL n'a pas fait exception à la règle. L'année a connu des hauts et des bas très intéressants. La catégorie a manqué de moins de 1 %, avec des ventes de 102,7 millions de dollars sur un budget de 103,6 millions de dollars. Toutefois, il y a eu une croissance d'une année à l'autre de 3,6 % en comparant avec les ventes de l'année précédente qui, selon des données récentes de l'Association des distillateurs canadiens, suggère que le Nouveau-Brunswick est la première province pour la croissance des ventes de vin du pays.

Ventilés par sous-catégorie, les vins rouges et blancs ont été les principaux moteurs avec des ventes de 91,3 millions de dollars, soit environ 89 % des ventes totales. La tendance des vins rosés et mousseux commence à ralentir aux niveaux national et provincial, mais a tout de même connu une croissance solide en 2019-2020. La catégorie des vins rosés d'ANBL a connu une croissance de 12 % cette année, tandis que les vins mousseux ont connu une croissance similaire à près de 9 %.

L'activité promotionnelle a été un moteur important pour la catégorie, les offres groupées et les aubaines représentant une grande partie des ventes globales. De plus, avec le recentrage sur les marques et les initiatives nationales, la catégorie des mélanges internationaux/canadiens a connu une croissance solide. À l'avenir, l'accent sera mis sur la promotion continue des offres groupées et des aubaines pour offrir aux clients la qualité et la valeur au quotidien, tout en ne perdant pas de vue la croissance des vins de qualité supérieure, qui est en grande partie due à l'évolution constante du programme EXPÉRIENCE d'ANBL.

Le programme EXPÉRIENCE a connu une croissance de 9 % en termes de ventes et de 24 % en termes de volume. Cela représente 255 670 dollars supplémentaires de ventes et une augmentation du volume de 111 729 litres.

L'accent a été mis sur les lancements soignés de produits basés sur des thèmes spécifiques pour l'année, avec 320 unités de gestion des stocks lancés sur huit périodes. Cette année a également vu l'ouverture de la boutique de Moncton, qui propose une expérience de vente au détail unique. Les ventes se sont élevées à 1,7 million de dollars, avec un ticket moyen de 81,95 dollars pour l'année.



SPRITUEUX : Maximiser la croissance des ventes grâce à la variété et à la sophistication.

La catégorie des spiritueux au Nouveau-Brunswick a connu une croissance constante au cours des dernières années et la période 2019-2020 n'a pas fait exception. Les revenus des ventes de spiritueux chez ANBL ont augmenté de 4,2 % ou 4,3 millions de dollars d'une année à l'autre et ont dépassé l'objectif budgétaire de 103,3 millions de dollars de 3,3 millions de dollars pour un résultat final des ventes de 106,6 millions de dollars.

La croissance des spiritueux a été tirée par trois des quatre catégories les plus importantes. La vodka, qui représente 23,7 % des ventes totales de spiritueux, est devenue la deuxième sous-catégorie de spiritueux (précédemment classée troisième) tout en réalisant 1,5 million de dollars de ventes supplémentaires d'une année sur l'autre. Les whiskies ont continué d'être la plus grande catégorie d'ANBL, représentant 28,3 % des ventes totales de spiritueux, tout en réalisant 1 million de dollars de ventes supplémentaires d'une année à l'autre. Les liqueurs ont été la troisième catégorie la plus importante d'ANBL en termes de croissance d'une année à l'autre (quatrième en termes de ventes totales), réalisant des ventes supplémentaires de 1 million de dollars et représentant 16,2 % des ventes totales de spiritueux. Les trois catégories de spiritueux qui ont connu la croissance la plus rapide à ANBL étaient le gin (10,6 %), la vodka (6,6 %) et les liqueurs (6,1 %), ce qui démontre que le marché devient plus diversifié chaque année.

La pertinence pour le consommateur par le biais de l'assortiment et de la programmation a été une priorité constante pour la catégorie des spiritueux en 2019-2020. La stratégie de merchandising a été axée sur deux initiatives clés : « faire des provisions » et « remplacer ». Plusieurs des plus importants programmes de merchandising d'ANBL ont fourni une occasion de rabais

sur des familles de marques populaires encourageant les clients à s'engager à un changement de modèle d'achat à court terme en « faisant des provisions » de leurs marques préférées. Ces initiatives ont été équilibrées par des promotions plus petites et plus fréquentes où l'accent était mis sur l'essai par les consommateurs de solutions de rechange de qualité supérieure encourageant un changement de modèle d'achat à plus long terme vers la qualité supérieure.



LES PANACHÉS/CIDRES : Un leader national

ANBL est un leader national dans cette catégorie depuis 2015-2016, et le dernier exercice financier n'a pas fait exception. La catégorie des panachés/cidres a terminé l'année avec un surplus de 14,1 % (4,7 millions de dollars) par rapport au budget. Cela représente une croissance de 17,4 % (5,6 millions de dollars) par rapport aux résultats de l'année précédente.

Tout en restant fidèle à la vision consistant à « offrir la meilleure expérience de rafraîchissement tout au long de l'année à tous les clients par l'innovation, l'assortiment et la programmation », le succès en 2019-2020 pour la catégorie des panachés/cidres a été motivé par trois opportunités clés :

- Optimiser le portefeuille : façonner le portefeuille par la gestion du cycle de vie pour soutenir les produits de base et mettre en évidence les innovations qui sont alignées sur les tendances de consommation en évolution, c'est-à-dire meilleures pour vous.
- Maximiser les programmes de merchandising mis à jour. Les montants minimums des offres à durée limitée étant une composante essentielle.
- Cultiver les saisons intermédiaires. Favoriser la croissance des catégories grâce à des possibilités d'innovation, de promotion et de valeur ajoutée hors saison.

La plus grande victoire pour la catégorie des panachés/cidres en 2019-2020 a été l'expansion des panachés dans le canal des épicerie, qui a contribué à 3 % des ventes globales. Les ventes de panachés dans les épicerie devraient dépasser celles du canal des titulaires de licence en 2020-2021.

LES PARTENARIATS AVEC LES PRODUCTEURS D'ALCOOL ARTISANAL LOCAUX

ANBL continue de valoriser son partenariat avec le nombre croissant de producteurs de boissons alcoolisées artisanales de la province.

Le soutien d'ANBL au secteur comprend l'une des structures de majoration les plus basses au Canada, un accès accru aux canaux de vente comme l'épicerie, ainsi qu'un espace d'étagère dédié et l'identification des produits fabriqués localement dans les magasins ANBL. Au cours de l'exercice 2020-2021, ANBL rendra disponible plus de 128 points de distribution supplémentaires. En plus du travail effectué avec les producteurs locaux, ANBL a embauché un spécialiste du développement des entreprises locales pour aider et former les producteurs locaux au développement et à la maximisation de leurs occasions d'affaires tant dans la province que du point de vue de l'exportation. ANBL s'engage régulièrement avec les producteurs locaux sur des questions liées aux politiques, aux prix, à la distribution et à l'accès aux canaux. Les spiritueux, le vin, le cidre et la bière artisanaux produits localement représentent 679 UGS, ou 27,6 % du portefeuille total d'ANBL. Les ventes de ces produits totalisent 19 millions de dollars soit 4,2 % des ventes totales :

- **7,7 % des ventes totales de bière**
- **3,8 % des ventes totales de panachés/cidres**
- **1,6 % des ventes totales de spiritueux**
- **0,4 % des ventes totales de vin**

Le secteur artisanal du Nouveau-Brunswick se compose de 52 brasseurs, 2 producteurs de cidre, 22 vineries artisanales et 7 distillateurs.

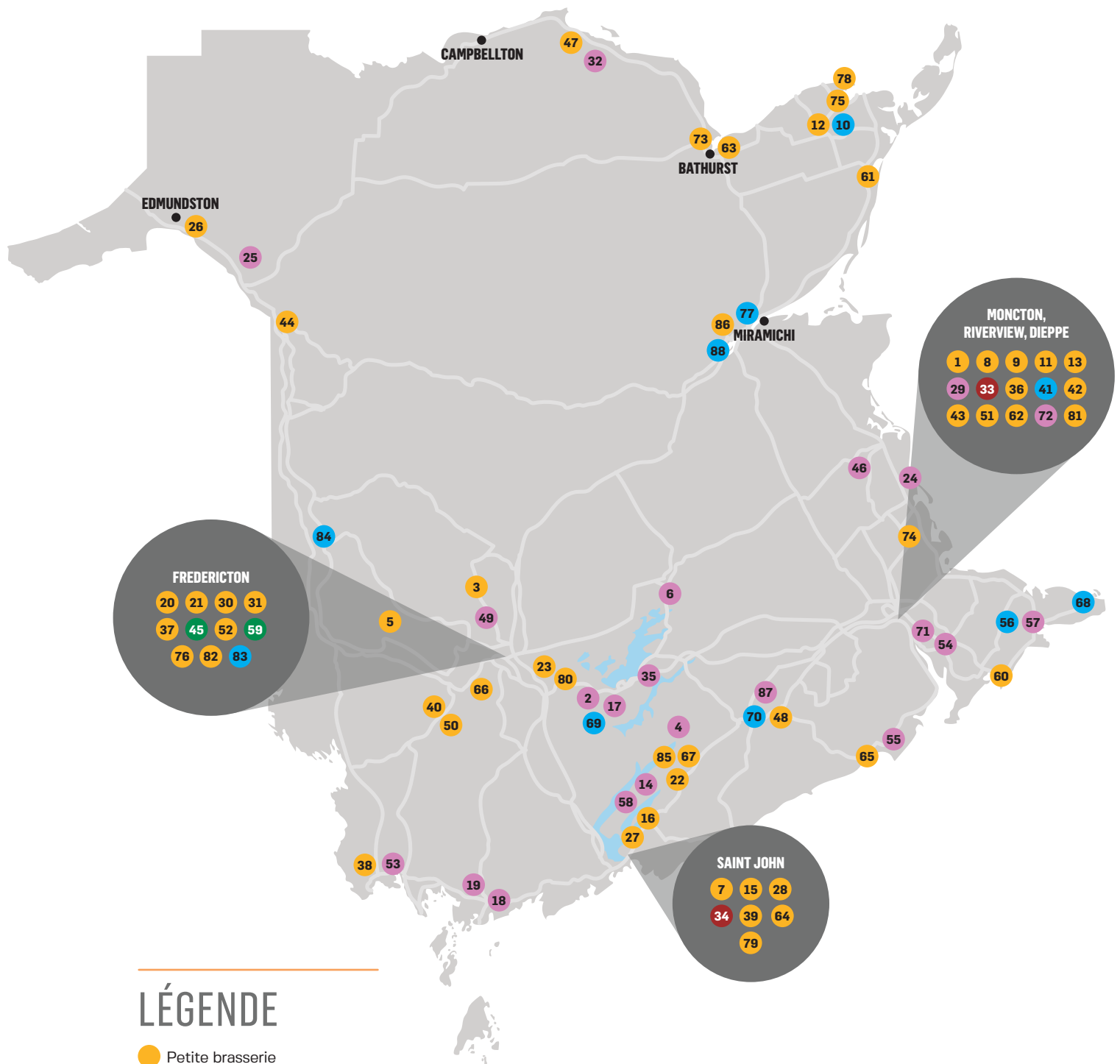




LISTE DES PRODUCTEURS

- 3 3Flip Brewing
- 73 13 Barrels Brewing
- 1 Acadie-Broue Inc.
- 60 Bagtown Brewing Company
- 5 Big Axe Brewery Inc.
- 7 Big Tide Brewing
- 9 Bore City Brewing
- 75 Brasserie Retro Brewing
- 8 Brasserie Chockpish
- 61 Brasseux d'la Côte
- 74 Broue Du Paien
- 13 Brule Brewing Company (Flying Boats)
- 62 Cavok Brewing
- 11 Celtic Knot
- 12 Distillerie Fils du Roy Inc.
- 15 First City Brewing
- 16 Foghorn Brewing Company
- 63 Four Rivers Brewing
- 36 Gahan House Hub City
- 64 Gahan House Port City
- 76 Gahan House Riverside
- 44 Grand Falls Brewing
- 20 Graystone Brewing
- 67 Gridiron Brewing
- 21 Grimross Brewing Corp.
- 22 Hammond River
- 85 Hampton Brewing
- 65 Holy Whale Brewing
- 23 Johnny Jacks
- 26 Les Brasseurs de Petit-Sault
- 27 Long Bay Brewing
- 28 Loyalist City Brewing Co.
- 30 Mama's Brew Pub
- 31 Maybee Brewing Company
- 78 Microbrasserie Houblon-Pecheur
- 79 Moosehead Small Batch
- 80 MorALE Brewsters
- 86 New Maritime Brewing
- 66 Niche Brewing
- 39 Northampton Brewing (Picaroons - Saint John)
- 38 Northampton Brewing (Picaroons - St. Stephen)
- 37 Northampton Brewing (Picaroons - Union Street, Fredericton)
- 81 O'Creek Brewing Company
- 40 Off Grid Ales
- 43 Pump House (Mill Street, Moncton)
- 42 Pump House (Orange Lane, Moncton)
- 82 Rustico/King West Brewing
- 47 Savoie's Brewhouse
- 48 Sussex Ale Works
- 50 Think Brewing Co.
- 51 Tide & Boar
- 52 TrailWay Brewing
- 33 Molson-Coors Brewing
- 34 Moosehead Breweries Limited
- 68 Blue Roof Distillers
- 77 Carrol's Distillery
- 83 Devil's Keep Distillery- Hanwell
- 10 Distillerie Fils du Roy Inc
- 69 Gagetown Food & Fermentation
- 84 Moonshine Creek Craft Distillery
- 41 Port Royal Distillers (Snow Fox)
- 88 Three Dog Distilling
- 70 Sussex Craft Distillery
- 56 Winegarden Estate Ltd. Distillery
- 45 Red Rover Craft Cider
- 59 York County Cider
- 2 Appleman Farms Ltd.
- 4 Belleisle Vineyards
- 6 Big Sky Ventures
- 14 Dunham's Run Estate Winery
- 17 Gagetown Fruit Farms
- 18 Gordon McKay & Sons 1996 Ltd.
- 19 Granite Town Farms
- 35 La Framboise Francoeur
- 71 Latitude 46 Estate Winery
- 24 Le Ferme Maury
- 29 Magnetic Hill Winery
- 32 Miel-N-Bee Honey
- 35 Motts Landing Vineyards
- 72 Pioneer Mountain Estates
- 46 Richibucto River Wine Estates
- 49 Sunset Heights Meadery
- 87 Sussex Cider Company
- 53 Tuddenham Farms
- 54 Verger Belliveau Orchard
- 55 Waterside Farms Cottage Winery
- 57 Winegarden Estate Ltd. Winery
- 58 Yip Cider

PRODUCTEURS DE BOISSONS ALCOOLISÉES DU NOUVEAU-BRUNSWICK



RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

La Fondation communautaire d'ANBL

La Fondation communautaire d'ANBL est un important contributeur aux organisations et aux efforts communautaires dans toute la province. Par le biais du programme de loterie trimestrielle de la Fondation, ANBL a fait don de 2 000 \$ de prix pour chacune des sept zones, chaque trimestre, soit un total de 56 000 \$. Ce programme aide les organisations caritatives locales enregistrées dans toute la province dans leur travail essentiel.

Réponse à la COVID-19

En réponse à l'immense besoin des collectivités à la suite de la pandémie de COVID-19, jusqu'à présent, pour l'exercice 2020-2021, ANBL a donné 110 000 \$ à divers groupes de sensibilisation à la violence familiale dans toute la province, ainsi qu'à Centraide du Nouveau-Brunswick.

Communauté :

LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES SITES

NATURELS DU N.-B. : Du 7 au 12 avril, ANBL a mené une campagne de dons à la caisse pour soutenir le premier programme « Passeport pour la nature ». Grâce aux clients et à la Fondation communautaire d'ANBL, 40 000 \$ ont été remis à la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick.

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE DU N.-B.

: Du 5 au 9 mai, ANBL a organisé une campagne de dons à la caisse pour l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick qui a permis d'amasser 33 930 \$. Avec un don supplémentaire fait par la Fondation communautaire d'ANBL, un total de 48 853 \$ a été donné à ce formidable organisme. Ces fonds ont été utilisés pour mettre sur pied et lancer le nouveau programme « Dependency to Recovery » (de la dépendance à la guérison).

LA CROIX ROUGE CANADIENNE, N.-B. : La Fondation communautaire d'ANBL a fait un don de 20 000 \$ en réponse à l'appel pour les inondations au Nouveau-Brunswick le 29 avril 2019.



LES PINK MARTINIS D'ANBL : Pour la 10^e année, ANBL a participé à la Course à la vie CIBC annuelle. Les « Pink Martinis », animés par les employés, ont permis de récolter 7 165 \$ pour l'événement de cette année. Cela porte la contribution globale à la Fondation canadienne du cancer du sein à plus de 32 000 \$. En reconnaissance de ces efforts, ANBL a reçu le prix « Corporate Spirit Award ».

CANCER DE LA PROSTATE ATLANTIQUE : Les membres de l'équipe d'ANBL ont recueilli 3 773 \$ et la Fondation communautaire d'ANBL a fait un don de 2 500 \$. Ce total combiné de 6 273 \$, soit une hausse de 57 % par rapport à 2018, a permis à ANBL de se positionner parmi les 15 premières entreprises au Canada. ANBL a également été reconnue comme le « lieu de travail le plus créatif » au Canada.



UNITED WAY/CENTRAIDE : En plus d'organiser une campagne de dons à la caisse de trois jours dans les magasins, les employés d'ANBL ont participé à la Journée d'entraide nationale de Centraide, ont contribué par des retenues salariales et des collectes de fonds pour la campagne du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au nom des employés et des clients d'ANBL, ANBL a fait un don de plus de 39 000 \$ en 2019-2020. Il s'agit d'un effort et d'un dévouement continus pour appuyer Centraide du Nouveau-Brunswick. En tandem avec la campagne de dons à la caisse pour Centraide, ANBL a également recueilli 2 417 \$ au cours d'une campagne de dons à la caisse pour le Centre de Bénévolat de la Péninsule Acadienne.

Festivals

ANBL appuie un certain nombre de festivals au Nouveau-Brunswick. Le FestiVin a donné le coup d'envoi de la saison touristique de la Péninsule acadienne à Caraquet les 1er et 2 juin. La boutique éphémère de vin d'ANBL a généré des ventes totales de 141 674 \$ (taxes et dépôt de bouteille non compris).

Plus de 1 000 personnes ont assisté à la 24e édition du Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick, du 19 au 23 novembre. La boutique éphémère de spiritueux d'ANBL a été ouverte pendant deux jours, générant des ventes totales de 342 037 \$ (taxes et dépôt de bouteille non inclus). Au total, le Festival des spiritueux du Nouveau-Brunswick a accueilli plus de 40 classes et séminaires et a aidé à sensibiliser les participants aux spiritueux.

La 29e édition annuelle de l'Expo Vins et Gastronomie du monde a accueilli plus de 5 000 participants lors des salons des 1er et 2 novembre à Moncton. Les ventes totales pour la semaine se sont élevées à 500 351 \$. La boutique éphémère de vin d'ANBL à l'Expo Vins et Gastronomie du monde demeure la plus importante de la province.

La 14e édition du Festival de la bière de l'Atlantique a eu lieu à Moncton les 24 et 25 mai. Les participants ont pu déguster des bières de 50 brasseries, dont un grand nombre de styles différents, ce qui fait de ce festival l'un des plus grands événements de la bière au Canada atlantique.

Lors de la 7e édition du Fredericton Craft Beer show, les visiteurs ont pu profiter de deux journées complètes de dégustation de bière dans la capitale de la province.

Lors du Festival annuel de la bière de Saint-Jean, des centaines de personnes se sont rassemblées pour une journée de dégustation de bière bien remplie. Le festival a également mis en vedette les accords mets et boissons et l'art visuel.

La responsabilité sociale

ANBL est un partenaire motivant derrière les programmes de responsabilité sociale au Nouveau-Brunswick. Ils encouragent l'utilisation responsable des boissons alcoolisées en amorçant un dialogue continu sur la prise de décisions éclairées, la consommation et l'organisation de réunions responsables et l'élimination de la conduite avec facultés affaiblies.

CAMPAGNES DE MODÉRATION : ANBL a réalisé trois campagnes de promotion au cours de la deuxième moitié de l'exercice financier. « Célébrer en sécurité » était une campagne de promotion d'un folioscope sur la page de responsabilité sociale du

site Web d'ANBL : anbl.com/fr/celebrerensecurite. Les promotions comprenaient des médias sociaux, des médias imprimés, du matériel en magasin et une publicité de 30 secondes sur les écrans de Cineplex dans toute la province. La campagne « Savoir quand ZERO est la limite » s'est appuyée sur les médias sociaux, des publicités imprimées et numériques pour informer les clients sur les recommandations de Santé Canada concernant les moments où il faut s'abstenir de consommer de l'alcool. Enfin, la campagne « Faites-le bien » s'est appuyée sur les médias sociaux, les publicités imprimées et numériques pour expliquer aux Néo-Brunswickois les directives de consommation d'alcool à faible risque. Pour toutes les campagnes, du matériel pour magasin a également été fourni aux agents.



ÉDUCATION : ANBL a continué de s'associer à MADD Canada pour aider à éduquer les élèves des écoles intermédiaires sur la consommation responsable d'alcool en parrainant 56 présentations aux élèves de la province. *Violences sur la ville*, le film présenté lors de 56 assemblées, a apporté un message fort et percutant de sensibilisation aux drogues et à l'alcool et de réduction des risques pour les élèves. ANBL a également offert une initiative « Finissants sans accident » à toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Sanctionnés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les élèves du secondaire ont été invités à développer une vidéo pour livrer un message sur la façon de faire des choix responsables en matière de consommation d'alcool. Un total de 7 000 \$ a été attribué à sept classes de finissants au Nouveau-Brunswick.

VENTE RESPONSABLE : Au cours de l'exercice financier 2019-2020, ANBL a servi un total de 8 275 582 clients et 898 724 se sont vus demander une pièce d'identité parce qu'ils semblaient avoir moins de 30 ans. Le service a été refusé à 12 767 d'entre eux parce qu'ils n'avaient pas de pièce d'identité. Les contestations sont passées de 10,12 % (du total des transactions contestées) à 10,86 %.

Initiatives environnementales

ANBL demeure axée sur la responsabilité d'entreprise, y compris les mesures visant à améliorer son empreinte écologique, et a pris plusieurs mesures pour y parvenir dans ses activités quotidiennes, telles que :

- L'élimination complète des sacs en plastique des magasins d'ANBL, en retirant ainsi 5,5 millions de sacs en plastique des sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick
- L'utilisation de carton 100 % recyclable pour toutes les enseignes de merchandising en magasin
- Remplacer les gobelets de dégustation en plastique par ceux en lycra de maïs 100 % biodégradable
- Réduire l'utilisation de plastique pour l'emballage des palettes
- Utiliser uniquement un éclairage DEL dans les nouveaux magasins et lors de la rénovation des anciens magasins
- Le recyclage du carton et du plastique au centre des opérations de vente au détail, à l'entrepôt et dans tous les magasins
- Utiliser l'air froid de l'hiver pour refroidir les chambres froides et réduire le besoin de refroidissement mécanique pendant les mois d'hiver
- La participation au programme de demande de pointe d'Énergie NB, qui consiste à transférer la demande d'électricité du siège social hors du réseau lorsque cela est demandé lors de matins froids en hiver.

Le programme de raccourci sécuritaire gratuit d'ANBL

Dans un effort pour éliminer la conduite avec facultés affaiblies, ANBL a commandité le transport lors de 14 événements majeurs tenus dans toute la province :

- Festival de la bière de l'Atlantique - Moncton
- FestiVin - Caraquet
- Festival du homard de Shediac - Shediac
- Congrès Mondial Acadian - Dieppe
- Festival Frichti - Moncton

- Festival Area506 - Saint-Jean
- OktoberFest des Acadiens - Bertrand
- OktoberFest - Moncton
- Festival Harvest Jazz and Blues - Fredericton
- Expo Vins et Gastronomie du monde - Moncton
- Festival des spiritueux du N.-B. - Fredericton
- Championnats du monde de hockey sur étang - Plaster Rock
- Festival de la bière de Saint-Jean - Saint-Jean
- Festival de la bière artisanale de Fredericton - Fredericton

Un partenariat a également été créé avec les organisateurs des festivals pour promouvoir la responsabilité sociale en faisant du marketing dans des endroits de choix pour influencer les participants à faire des choix sécuritaires et les encourager à utiliser le programme de raccourci sécuritaire gratuit d'ANBL.

Distribution d'eau gratuite par ANBL

Le bar à eau a permis aux festivaliers de s'hydrater en leur fournissant de l'eau gratuitement. Pour l'année fiscale 2019 - 2020, ANBL a éliminé les déchets plastiques en introduisant une station d'eau rechargeable lors de plusieurs événements dans la province.

- Festival de la bière de l'Atlantique - Moncton
- FestiVin - Caraquet
- Festival du homard de Shediac - Shediac
- Congrès Mondial Acadian - Dieppe
- Festival Area506 - Saint John
- Festival Harvest Jazz and Blues - Fredericton
- Expo Vins et Gastronomie du monde - Moncton
- Festival des spiritueux du N.-B. - Fredericton
- Festival de la bière de Saint John - Saint John
- Festival de la bière artisanale de Fredericton - Fredericton

GOUVERNANCE

Lettre de mandat du conseil d'administration

Chaque année, une lettre de mandat est officialisée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le conseil d'administration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick utilise la lettre de mandat pour comprendre clairement les intentions et les attentes actuelles du gouvernement. ANBL est au cœur de la future plate-forme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

Avis de motion : Assemblée législative

Il n'y a eu aucune motion impliquant ANBL au cours de l'exercice 2019-2020.

Demandes relatives à la *loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*

Au cours de l'exercice 2019-2020, deux demandes ont été reçues en vertu de la loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée. Les deux demandes ont reçu une réponse, aucune n'a été retirée.

Langues officielles

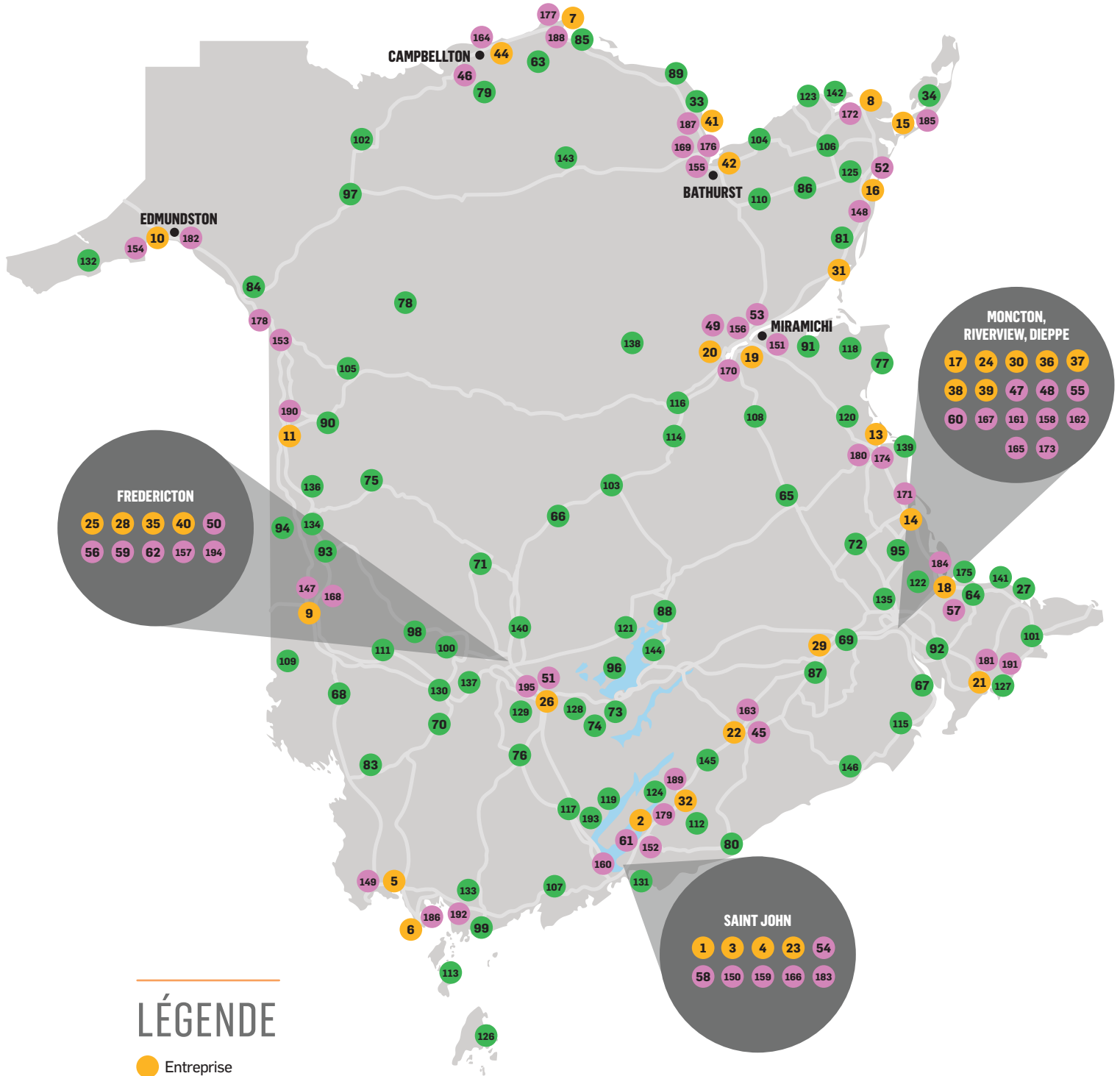
Trois plaintes relatives aux langues ont été reçues en 2019-2020. ANBL travaille avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour déterminer et intégrer la formation appropriée.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18(1) de la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public, le directeur général doit établir un rapport sur toute divulgation d'un acte répréhensible qui a été faite à un superviseur ou à un agent désigné de la partie de la fonction publique dont le directeur général est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2019-2020 conformément à cette politique.

- 42 Bathurst
- 41 Beresford
- 14 Bouctouche
- 40 Brookside Mall, Fredericton
- 44 Campbellton
- 8 Caraquet
- 19 Chatham
- 7 Dalhousie
- 25 Devon Park, Fredericton
- 36 Dieppe Blvd., Dieppe
- 23 East Point, Saint John
- 10 Edmundston
- 38 Elmwood Dr., Moncton
- 1 Fairville Blvd., Saint John
- 32 Hampton
- 2 Kennebecasis Valley
- 30 Moncton North
- 24 Mountain Rd., Moncton
- 31 Neguac
- 20 Newcastle
- 26 Oromocto
- 11 Perth-Andover
- 35 Corbett Centre, Fredericton
- 39 Regis St., Dieppe
- 13 Richibucto
- 37 Riverview
- 21 Sackville
- 29 Salisbury
- 18 Shediac
- 15 Shippagan
- 3 Somerset St., Saint John
- 6 St. Andrews
- 5 St. Stephen
- 22 Sussex
- 16 Tracadie-Sheila
- 17 Vaughan Harvey Blvd., Moncton
- 4 Wellington Row, Saint John
- 9 Woodstock
- 28 York St., Fredericton
- 46 Atlantic Superstore Atholville
- 155 Atlantic Superstore Bathurst
- 151 Atlantic Superstore Chatham
- 154 Atlantic Superstore Edmundston
- 153 Atlantic Superstore Grand Falls
- 152 Atlantic Superstore Kennebecasis
- 48 Atlantic Superstore Main St., Moncton
- 150 Atlantic Superstore Millidgeville, Saint John
- 49 Atlantic Superstore Miramichi
- 50 Atlantic Superstore Nashwaaksis, Fredericton
- 51 Atlantic Superstore Oromocto
- 47 Atlantic Superstore Riverview
- 54 Atlantic Superstore Rothesay Ave., Saint John
- 56 Atlantic Superstore Smythe St., Fredericton
- 149 Atlantic Superstore St. Stephen
- 45 Atlantic Superstore Sussex
- 148 Atlantic Superstore Tracadie
- 55 Atlantic Superstore Trinity Dr., Moncton
- 147 Atlantic Superstore Woodstock
- 170 Beaubear Co-Op - Miramichi
- 171 Co-Op IGA - Bouctouche
- 172 Co-Op IGA Extra - Caraquet
- 173 Co-Op IGA - Dieppe
- 174 Co-Op Tradition - Richibucto
- 175 Co-Op IGA - Shediac
- 176 Foodland - Bathurst
- 177 Foodland - Dalhousie
- 178 Foodland - Grand Falls
- 179 Foodland - Quispamsis
- 180 Foodland - Rexton
- 181 Foodland - Sackville
- 62 Fredericton Co-op
- 182 IGA Extra - Edmundston
- 183 No Frills - Saint John
- 184 No Frills - Shediac
- 185 Save Easy - Shippagan
- 186 Save Easy - St. Andrews
- 169 Sobeys Bathurst
- 157 Sobeys Brookside Mall, Fredericton
- 164 Sobeys Campbellton
- 53 Sobeys Douglstown
- 159 Sobeys East Point, Saint John
- 167 Sobeys Elmwood Dr., Moncton
- 160 Sobeys Grand Bay
- 58 Sobeys Lansdowne Ave., Saint John
- 156 Sobeys Miramichi
- 60 Sobeys Mountain Rd., Moncton
- 195 Sobeys Oromocto
- 161 Sobeys Paul St., Dieppe
- 59 Sobeys Prospect St., Fredericton
- 194 Sobeys Regent Fredericton
- 158 Sobeys Regis St., Dieppe
- 162 Sobeys Riverview
- 61 Sobeys Rothesay
- 166 Sobeys Saint John West
- 57 Sobeys Shediac
- 163 Sobeys Sussex
- 165 Sobeys Vaughan Harvey Blvd., Moncton
- 168 Sobeys Woodstock
- 52 Tracadie Co-op
- 187 Your Independent Grocer - Beresford
- 188 Your Independent Grocer - Dalhousie
- 189 Your Independent Grocer - Hampton
- 190 Your Independent Grocer - Perth Andover
- 191 Your Independent Grocer - Sackville
- 192 Your Independent Grocer - St. George
- 110 Allardville
- 146 Alma
- 90 Arthurette
- 127 Aulac
- 118 Baie-Ste-Anne
- 63 Balmoral
- 112 Barnesville
- 136 Bath
- 91 Bay du Vin
- 89 Belledune
- 99 Blacks Harbour
- 114 Blackville
- 66 Boiestown
- 81 Brantville
- 128 Burton
- 73 Cambridge Narrows
- 113 Campobello
- 68 Canterbury
- 27 Cap-Pelé
- 94 Centerville
- 85 Charlo
- 88 Chipman
- 132 Clair
- 122 Cocagne
- 109 Debec
- 103 Doaktown
- 96 Douglas Harbour
- 134 Florenceville
- 76 Fredericton Junction
- 74 Gagetown
- 193 Grand Bay
- 126 Grand Manan
- 141 Grand-Barachois
- 123 Grande-Anse
- 137 Hanwell
- 65 Harcourt
- 93 Hartland
- 70 Harvey
- 67 Hillsborough
- 135 Irishtown
- 104 Janeville
- 75 Juniper
- 102 Kedgwick
- 124 Kingston
- 34 Lamèque
- 107 Lepreau
- 131 Loch Lomond
- 100 Mactaquac
- 142 Maisonnette
- 83 McAdam
- 92 Memramcook
- 121 Minto
- 111 Nackawic
- 145 Norton
- 106 Paquetville
- 140 Penniac
- 87 Petitcodiac
- 33 Petit-Rocher
- 105 Plaster Rock
- 77 Pointe-Sapin
- 101 Port Elgin
- 130 Prince William
- 119 Public Landing
- 116 Renous
- 139 Richibucto-Village
- 78 Riley Brook
- 115 Riverside-Albert
- 108 Rogersville
- 95 Saint-Antoine
- 79 Saint-Arthur
- 125 Saint-Isidore
- 84 Saint-Léonard
- 120 Saint-Louis-de-Kent
- 72 Saint-Paul-de-Kent
- 97 Saint-Quentin
- 86 Saint-Sauveur
- 69 Salisbury
- 64 Shediac
- 143 South Tetagouche
- 133 St. George
- 80 St. Martins
- 71 Stanley
- 138 Sunny Corner
- 128 Waasis
- 117 Welsford
- 144 Youngs Cove
- 98 Zealand

EMPLACEMENTS DES MAGASINS



LÉGENDE

- Entreprise
- Épicerie
- Agents

VENTES PAR EMPLACEMENT

TOTAL DE 86 FRANCHISÉS EN 2019-2020
TOTAL DE 87 FRANCHISÉS EN 2018-2019

EMPLACEMENT	2019 - 2020 (EN MILLIERS DE DOLLARS)		2018 - 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)		EMPLACEMENT	2019 - 2020 (EN MILLIERS DE DOLLARS)		2018 - 2019 (EN MILLIERS DE DOLLARS)	
	PUBLIC	TITULAIRE DE PERMIS	TOTAL	TOTAL		PUBLIC	TITULAIRE DE PERMIS	TOTAL	TOTAL
Bathurst (3)	8 750 \$	1 093 \$	9 843 \$	9 780 \$	Ville de Moncton				
Beresford (2)	4 018	232	4 250	4 143	Pr. Elmwood (2)	7 636 \$	384 \$	8 021 \$	8 097 \$
Boucoucher (2)	2 967	194	3 161	3 038	Moncton Nord	10 286	1 354	11 639	11 397
Campbellton (2)	2 625	673	3 298	3 430	Ch. Mountain (1)	8 098	1 547	9 644	9 784
Caraquet (3)	4 277	616	4 893	4 876	Boul. Vaughan Harvey	11 660	2 889	14 549	13 225
Dalhousie (2)	1 789	171	1 961	1 909	Expérience**	1 438	243	1 681	-
					Total pour les magasins de Moncton	39 117	6 417	45 534	42 503
Ville de Dieppe					Neguac	2 355	227	2 583	2 622
Boul. Dieppe	7 513	496	8 009	7 637	Oromocto (5)	8 029	702	8 731	8 664
Rue Regis	12 097	2 158	14 255	14 974	Perth Andover (4)	3 481	172	3 653	3 666
Total pour les magasins de Dieppe	19 610	2 654	22 264	22 611	Richibucto (4)	4 476	364	4 840	4 778
Edmundston (1)	8 821	1 686	10 507	10 473	Riverview (3)	7 282	740	8 023	10 226
					Sackville (2)	5 405	317	5 722	5 775
Ville de Fredericton					Ville Saint John				
Centre Commercial Brookside (3)	8 121	1 371	9 492	9 480	Centre East Point (4)	12 279	891	13 170	12 957
Corbett Centre (3)	13 687	940	14 627	14 535	Boul. Fairville (2)	8 403	976	9 379	11 660
Parc Devon (5)	8 648	584	9 232	9 214	Rue Somerset	7 763	1 372	9 135	8 753
Rue York	12 116	1 559	13 675	13 617	Rang Wellington	7 302	1 745	9 047	9 594
Total pour les magasins de Fredericton	42 572	4 453	47 025	46 846	Total pour les magasins de Saint John	35 747	4 984	40 731	42 964
Grand Bay-Westfield*** (2)	2 493	388	2 881	3 279	Salisbury	9 670	7	9 677	8 609
Grand Sault (3)	6 230	95	6 325	5 947	Shediac (4)	6 892	902	7 795	7 585
Hampton (1)	3 571	596	4 167	4 133	Shippagan (1)	2 886	385	3 271	3 306
Vallée de la Kennebecasis (3)	14 624	-	14 624	13 915	St. Andrews	2 415	759	3 174	3 343
					St. Stephen (2)	6 167	231	6 398	6 104
Ville de Miramichi					Sussex (3)	6 702	537	7 239	7 135
Chatham (3)	4 842	744	5 586	5 767	Tracadie-Sheila (2)	5 655	566	6 221	5 970
Newcastle (3)	7 900	-	7 900	7 845	Woodstock (6)	6 731	418	7 149	6 993
Total pour les magasins de Miramichi	12 742	744	13 486	13 611	Entrepôt*	116 813	13 067	129 880	114 753
					TOTAL	404 915 \$	44 390 \$	449 305 \$	432 986 \$

(#) Indique le nombre de magasins de franchise dans cette localité *Inclut les commandes en ligne des titulaires de permis **ouvert au cours de l'année ***fermé dans l'année

VENTES DES AGENTS PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT MAGASIN DE FRANCHISE	EMPLACEMENT ANBL	2019 - 2020	2018 - 2019
		(EN MILLIERS DE DOLLARS)	(EN MILLIERS DE DOLLARS)
		TOTAL	TOTAL
Allardville	Bathurst	590 \$	608 \$
Alma	Riverview	554	515
Arthurette	Perth-Andover	694	422
Aulac	Sackville	3 044	2 784
Baie-Sainte-Anne	Chatham	843	836
Balmoral	Dalhousie	775	784
Barnesville	Kennebecasis Valley	527	559
Bath	Perth-Andover	993	967
Bay du Vin	Chatham	475	460
Belledune	Beresford	696	688
Black's Harbour	Fairville Blvd., Saint John	796	761
Blackville	Newcastle	979	950
Boisetown	Devon Park, Fredericton	717	690
Brantville	Tracadie	1 407	1 374
Burton	Oromocto	1 028	965
Cambridge Narrows	Sussex	861	887
Campobello Island	St. Stephen	343	350
Canterbury	Woodstock	502	482
Cape Pele	Shediac	2 825	2 706
Centerville	Woodstock	857	883
Charlo	Dalhousie	803	782
Chipman	Devon Park, Fredericton	1 239	1 215
Clair	Edmundston	502	521
Cocagne	Shediac	2 684	2 594
Debec	Woodstock	431	406
Doaktown	Devon Park, Fredericton	691	686
Douglas Harbour	Oromocto	491	469
Florenceville	Perth-Andover	1 899	1 867
Fredericton Junction	Oromocto	1 023	1 006
Gagetown	Oromocto	538	512
Grand Barachois	Shediac	1 493	1 381
Grand Bay*	Grand Bay	1 015	-
Grand Manan	East Point, Saint John	1 893	1 823
Grande-Anse	Caraquet	826	891
Hanwell	Corbett Centre, Fredericton	4 305	4 257
Harcourt	Richibucto	592	600
Hartland	Woodstock	1 502	1 519
Harvey Station	Devon Park, Fredericton	1 290	1 272
Hillsborough	Riverview	1 183	1 114
Irishtown	Elmwood Dr., Moncton	1 862	1 718
Janeville	Bathurst	411	392
Juniper	Woodstock	266	272
Kedgwick	Campbellton	1 040	1 056
Kingston	Kennebecasis Valley	1 315	1 207
Lameque	Shippagan	1 894	1 897
Lepreau	Fairville Blvd., Saint John	1 102	1 120
Loch Lomond	Kennebecasis Valley	3 676	3 628
Mactaquac	Brookside Mall, Fredericton	1 622	1 648
Maissonnette	Caraquet	454	408
McAdam	St. Stephen	550	569

EMPLACEMENT MAGASIN DE FRANCHISE	EMPLACEMENT ANBL	2019 - 2020	2018 - 2019
		(EN MILLIERS DE DOLLARS)	(EN MILLIERS DE DOLLARS)
		TOTAL	TOTAL
Memramcook	Elmwood Drive, Moncton	2 129 \$	2 109 \$
Minto	Devon Park, Fredericton	1 713	1 661
Nackawic	Woodstock	1 517	1 459
Norton	Sussex	2 431	2 333
Paquetville	Caraquet	1 828	1 864
Penniac	Devon Park, Fredericton	1 132	1 027
Petit Rocher	Beresford	2 159	2 164
Petitcodiac	Sussex	2 070	2 055
Plaster Rock**	Perth-Andover	284	937
Pointe-Sapin	Richibucto	278	270
Port Elgin	Sackville	2 066	1 977
Prince William	York Str, Fredericton	1 489	1 407
Public Landing	Grand Bay	758	725
Renous	Newcastle	851	867
Richibouctou Village	Richibucto	604	597
Riley Brook	Grand Falls	312	278
Riverside-Albert	Riverview	419	380
Rogersville	Chatham	1 542	1 528
Saint-Arthur	Campbellton	244	224
Saint-Louis-de-Kent	Richibucto	1 570	1 465
Saint-Paul-de-Kent	Boucrouche	320	328
Saint-Sauveur	Tracadie	213	202
Salisbury	Mountain Road, Moncton	2 423	2 348
Shediac	Shediac	2 341	2 331
South Tetagouche	Bathurst	425	389
St. George	Fairville Blvd., Saint John	3 247	3 158
St. Isidore	Tracadie	781	807
St. Leonard	Grand falls	1 197	1 238
St. Martins	East Point, Saint John	633	625
Stanley	Brookside Mall, Fredericton	899	851
St-Antoine	Boucrouche	1 798	1 761
St-Quentin	Grand Falls	1 693	1 706
Sunny Corner	Newcastle	1 137	1 200
Waasis	Oromocto	3 077	3 043
Welsford	Grand Bay	735	709
Youngs Cove	Kennebecasis Valley	891	832
Zealand	Brookside Mall, Fredericton	974	952
Fabricants franchisés	Head Office, Fredericton	435	706

TOTAL DES VENTES POUR LES AGENTS 106 715 \$ 104 013 \$

VENTES D'ÉPICERIE PAR EMPLACEMENT

Fredericton Coop Limited	63 \$	135 \$
La Co-Op Regionale de la Baie Ltee	-	13
Loblaws Distribution Centre	7 826	3 902
Sobeys Distribution Centre	8 050	4 091
TOTAL LES VENTES POUR LES EPICERIES	15 939 \$	8 142 \$

*ouvert au cours de l'année **fermé pendant l'année

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés. Le service de vérification interne effectue des vérifications dans le but d'assurer la pertinence et l'uniformité des contrôles internes, des pratiques et des méthodes de la Société.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction, la directrice de la stratégie de conformité et les auditeurs externes relativement aux contrôles internes et a tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, auditeurs externes de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le Rapport des auditeurs décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.



Patrick Parent
PRÉSIDENT ET
CHEF DE LA
DIRECTION
10 juillet 2020

Lori Stickles
VICE-PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION
FINANCIÈRE
10 juillet 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 29 mars 2020;
- l'état des résultats et du résultat étendu pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 29 mars 2020, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Changement de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que la Société a changé de méthode pour comptabiliser les contrats de location en raison de l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location, et qu'elle a appliqué ce changement de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation

Rapport Des Auditeurs Indépendants (suite)

fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la

fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou conditions futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
30 juillet 2020

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (000's)

Au	29 mars 2020	31 mars 2019*
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	162 \$	4 172 \$
Comptes clients et autres débiteurs	9 726	7 813
Somme à recevoir de Cannabis N.-B. Ltée (note 13)	34 671	18 982
Stocks	37 053	34 970
Charges payées d'avance	1 761	1 093
	<u>83 373</u>	<u>67 030</u>
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	13 802	13 460
Immobilisations incorporelles (note 5)	5 608	4 809
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	56 419	-
	<u>75 829</u>	<u>18 269</u>
<i>Actif total</i>	<u>159 202 \$</u>	<u>85 299 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	28 229 \$	21 865 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	6 320	-
Remboursements de la consigne	-	529
	<u>34 549</u>	<u>22 394</u>
<i>Passif à long terme</i>		
Allocations de retraite (note 7)	2 223	2 341
Obligation de location à long terme (note 6)	54 753	-
	<u>56 976</u>	<u>2 341</u>
<i>Passif total</i>	<u>91 525</u>	<u>24 735</u>
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	<u>67 677</u>	<u>60 564</u>
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<u>159 202 \$</u>	<u>85 299 \$</u>

Éventualités (note 12)

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :



Administrateur



Administrateur

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU (000'S)

Exercice clos le	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)*
Ventes totales (note 9)	449 305 \$	432 986 \$
Moins : remises	8 221	8 019
Ventes nettes	441 084	424 967
Coût des ventes	202 327	195 028
Bénéfice brut	238 757	229 939
Autres produits	3 029	4 980
	241 786	234 919
Charges d'exploitation (note 10)	67 865	65 910
Résultat net et résultat étendu	173 921 \$	169 009 \$

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (000'S)

Exercice clos le	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)*
Solde au début de l'exercice	60 564 \$	39 496 \$
Impact du changement de convention comptable (note 3)	(4 252)	-
Solde ajusté en début de l'exercice	56 312	39 496
Revenu net et résultat étendu	173 921	169 009
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(162 556)	(147 941)
Solde à la fin de l'exercice	67 677 \$	60 564 \$

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (000'S)

Exercice clos le	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)*
Fonctionnement		
Revenu net et résultat étendu	173 921 \$	169 009 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	8 961	2 097
Amortissement des immobilisations incorporelles	741	694
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	150	79
Diminution des allocations de retraite	(118)	(9)
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	2 002	-
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	1 700	(1 570)
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	187 357	170 300
Investissement		
Avances à Cannabis N.-B. Ltée	(15 689)	(17 045)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 774)	(3 464)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 540)	(754)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	10	65
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	(19 993)	(21 198)
Financement		
Diminution des remboursements de la consigne	(529)	(532)
Païement des obligations locatives (note 6)	(8 289)	-
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(162 556)	(147 941)
Encaisse nette utilisée des activités de financement	(171 374)	(148 473)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(4 010)	629
Encaisse au début de l'exercice	4 172	3 543
Encaisse à la fin de l'exercice	162 \$	4 172 \$

* La Société a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » en utilisant la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'information comparative n'est pas retraitée.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau-Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces états financiers distincts ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (CNB), qui a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

Impact de la pandémie de coronavirus COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de coronavirus COVID-19 (COVID-19) était une pandémie. La pandémie a eu d'importantes répercussions financières, commerciales et sociétales au Canada et dans le monde entier.

Depuis la déclaration de la pandémie jusqu'à la date d'approbation des présents états financiers, la Société a mis en œuvre les actions suivantes en rapport avec la pandémie de COVID-19 :

- révision de la configuration des voies de paiement, amélioration des protocoles de nettoyage, inspection des clients avant leur entrée en magasin et révision des heures d'ouverture des magasins de détail de la Société;
- mise en œuvre des exigences relatives au travail à domicile pour certains employés.

À la suite de ces actions, la Société a connu une augmentation des recettes d'exploitation et une hausse des coûts d'exploitation.

a) Transactions de l'exercice considéré

Pour l'exercice clos le 29 mars 2020, la Société a engagé des dépenses liées à la COVID-19 de 446 \$ et a connu une augmentation de ses ventes au cours de cette période, dont une partie peut être attribuée à la pandémie de COVID-19. Ces montants ont été comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu.

b) Événements postérieurs liés à la COVID-19

La durée et l'ampleur définitives de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les opérations et la situation financière de la Société ne sont pas connues à l'heure actuelle. La Société est restée pleinement opérationnelle jusqu'à présent et devrait le rester même si les mesures d'état d'urgence devaient revenir aux niveaux précédents dans la province du Nouveau-Brunswick. Une estimation des effets financiers de la pandémie sur la Société n'est pas possible pour le moment.

c) Impact de la COVID-19 sur les risques financiers

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact sur les risques financiers de la Société.

2. Base de préparation

Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board. Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour les rendre conformes au mode de présentation de l'exercice considéré.

Les états financiers pour l'exercice clos le 29 mars 2020 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 10 juillet 2020.

Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2020 et 2019 représente respectivement les exercices clos le 29 mars 2020 et le 31 mars 2019. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 29 mars 2020 et l'exercice clos le 31 mars 2019 comportaient tous deux 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2022.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi et des instruments financiers, qui sont évalués de la façon décrite ci-après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

3. Résumé des principales conventions comptables

Changements aux principales conventions comptables

À compter du 1er avril 2019, la Société a adopté la norme IFRS 16, qui remplace la norme IAS (normes comptables internationales) 17, « Contrats de location » (« IAS 17 ») et les interprétations connexes.

L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation et d'évaluation de la situation financière des locataires, éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement, à l'exception des contrats de location d'actifs à court terme et de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement. L'adoption de la norme IFRS 16 a entraîné la comptabilisation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives pour tous les contrats de location pour lesquels la Société est locataire. La grande majorité des actifs au titre du droit d'utilisation sont liés à la propriété, c'est-à-dire à l'utilisation des bâtiments. La Société est passé à l'IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective modifiée et a comptabilisé l'impact cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme dans les capitaux propres au 1er avril 2019. Les chiffres comparatifs de la période précédente n'ont pas été retraités.

Lors de la transition, pour ces contrats de location, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de location restants, calculée au taux d'emprunt marginal de la Société au 1er avril 2019 (voir note 6).

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués à leur valeur comptable comme si la norme IFRS 16 avait été appliquée depuis la date du début de la location, actualisée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société à la date d'application initiale.

La Société a recouru aux expédients suivants pour des raisons pratiques, comme le permet la norme IFRS 16:

- application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de baux présentant des caractéristiques similaires ;
- recours à une évaluation antérieure pour savoir si un bail est déficitaire ;
- comptabilisation des baux qui se terminent dans les 12 mois suivant la date de l'application initiale comme des baux à court terme ;
- exclusion des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour les locations d'actifs de faible valeur ;

- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation ;
- utilisation d'information a priori (par exemple, pour déterminer la durée du bail lorsque le contrat comprend des options de prolongation ou de résiliation).

Transition

Lors de la transition à l'IFRS 16, la Société a comptabilisé des actifs supplémentaires liés au droit d'utilisation et des passifs supplémentaires liés à la location, en comptabilisant la différence dans les bénéfices non répartis. L'impact de la transition est résumé ci-dessous :

	1er avril 2019
Actifs au titre du droit d'utilisation	63 108 \$
Obligations locatives	67 360
Impact net sur les capitaux propres	4 252 \$

Lors de l'évaluation des obligations locatives qui ont été classés comme des contrats de location-exploitation, la Société a actualisé les paiements de location en utilisant son taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019. Le taux moyen pondéré appliqué est de 3,16 %.

Engagements au 1er avril 2019 tels que présentés dans les états financiers de la Société selon IAS 17	70 860 \$
---	-----------

Actualisation sur la base du taux d'emprunt marginal au 1er avril 2019

67 364

Comptabilisation de l'exemption pour la location d'actifs de faible valeur

(4)

Comptabilisation de l'exemption pour les baux de moins de 12 mois au moment de la transition

-

Obligations locatives aux baux comptabilisées au 1er avril 2019	67 360 \$
---	-----------

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Les estimations et les jugements relatifs à l'adoption de l'IFRS 16, y compris l'évaluation des obligations locatives, les

actifs au titre du droit d'utilisation, les taux d'actualisation et les prévisions de durée des baux sont présentés plus loin, à la section sur les biens immobiliers loués de la note 3. Le jugement est utilisé pour déterminer la probabilité que les conditions de prolongation du contrat de location soient utilisées lorsque celles-ci seront fournies. En outre, il faut du jugement pour déterminer le taux d'intérêt actualisé à utiliser.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Valeur de réalisation nette des stocks

Des estimations sont nécessaires pour déterminer la valeur réalisable nette des stocks, en tenant compte des données les plus fiables disponibles à chaque date de clôture. Les prix de vente futurs pourraient être touchés par les changements du marché et les rabais des fournisseurs sur les coûts.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat étendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu des revenus de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourraient ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 1 554 \$ (958 \$ en 2019) dont zéro \$ (71 \$ en 2019) est inclus dans les bâtiments, 53 \$ (382 \$ en 2019) sont inclus dans les améliorations locatives, 268 \$ (315 \$ en 2019) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, 1 \$ (19 \$ en 2019) est inclus dans l'équipement de réfrigération et 1 232 \$ (171 \$ en 2019) sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 29 mars 2020, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 29 mars 2020, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 10 ans.

Biens immobiliers loués

Convention applicable depuis le 1er avril 2019

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition d'un bail de l'IFRS 16.

La Société en tant que locataire

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

La Société a choisi de ne pas séparer les éléments non locatifs et de comptabiliser le bail et les éléments non locatifs associés comme un seul élément locatif.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins toute incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal sur 15 ans de la province du Nouveau-Brunswick.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Biens immobiliers loués (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

Convention applicable avant le 1er avril 2019

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement lorsque les modalités du bail transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien immobilier loué au locataire. Tous les autres contrats de location sont considérés comme des contrats de location-exploitation.

La Société en tant que locataire

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ou, si leur valeur est inférieure, à des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux de location, chacun étant déterminé au commencement du bail. Le passif correspondant du bailleur est inclus dans l'état de la situation financière à titre d'obligation de location-financement. Les paiements de location sont répartis entre les frais de financement et la réduction de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition afin d'obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif. Les frais de financement sont imputés directement au revenu, à moins qu'ils soient directement attribuables aux actifs admissibles, auquel cas ils sont capitalisés conformément à la convention comptable de la Société sur les coûts d'emprunt. Les actifs loués à des fins de financement sont amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif. Les paiements de location-exploitation sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location reçus pour conclure des contrats de location-exploitation sont comptabilisés au passif. Les avantages globaux des incitatifs sont constatés à titre de réduction des frais de location sur une base linéaire pendant la durée du bail.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir de Cannabis N.-B. Ltée comme étant des actifs évalués au coût amorti.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les remboursements de la consigne comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évalués comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelle de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge de la retraite des employés

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	29 mars 2020	31 mars 2019
Taux d'actualisation	3,6 %	3,1 %
Augmentations salariales futures	2,3 %	2,3 %
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau- Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 2 889 \$ (2 974 \$ en 2019).

Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

4. Immobilisations corporelles

Coût	Terrain	Pavage	Bâtiment	Améliorations locatives	Mobilier agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Solde au 1er avril 2018	98 \$	394 \$	11 076 \$	5 871 \$	23 011 \$	432 \$	1 570 \$	3 704 \$	46 156 \$
Ajouts	-	81	367	964	1 876	51	-	125	3 464
Cessions	75	25	450	231	334	44	191	112	1 462
Solde au 31 mars 2019	23 \$	450 \$	10 993 \$	6 604 \$	24 553 \$	439 \$	1 379 \$	3 717 \$	48 158 \$

Solde au 31 mars 2019	23 \$	450 \$	10 993 \$	6 604 \$	24 553 \$	439 \$	1 379 \$	3 717 \$	48 158 \$
Ajouts	-	-	-	839	1 791	44	-	100	2 774
Cessions	-	-	-	1 229	339	22	29	50	1 669
Solde au 29 mars 2020	23 \$	450 \$	10 993 \$	6 214 \$	26 005 \$	461 \$	1 350 \$	3 767 \$	49 263 \$

Amortissement cumulé

Solde au 1er avril 2018	- \$	382 \$	6 528 \$	3 322 \$	19 457 \$	268 \$	1 331 \$	2 430 \$	33 718 \$
Dépréciation	-	9	176	247	1 354	75	17	219	2 097
Cessions	-	25	381	232	333	34	-	112	1 117
Solde au 31 mars 2019	- \$	366 \$	6 323 \$	3 337 \$	20 478 \$	309 \$	1 348 \$	2 537 \$	34 698 \$

Solde au 31 mars 2019	- \$	366 \$	6 323 \$	3 337 \$	20 478 \$	309 \$	1 348 \$	2 537 \$	34 698 \$
Dépréciation	-	13	176	297	1 481	71	16	218	2 272
Cessions	-	-	4	1 069	335	22	29	50	1 509
Solde au 29 mars 2020	- \$	379 \$	6 495 \$	2 565 \$	21 624 \$	358 \$	1 335 \$	2 705 \$	35 461 \$

Valeurs comptables

Au 31 mars 2019	23 \$	84 \$	4 670 \$	3 267 \$	4 075 \$	130 \$	31 \$	1 180 \$	13 460 \$
Au 29 mars 2020	23 \$	71 \$	4 498 \$	3 649 \$	4 381 \$	103 \$	15 \$	1 062 \$	13 802 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

5. Immobilisations incorporelles

Logiciel	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	11 440 \$	12 003 \$
Ajouts	1 540	754
Cessions	-	(1 317)
Solde de fermeture	12 980	11 440
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	6 631	5 937
Amortissements	741	694
Solde de fermeture	7 372	6 631
Valeur comptable	5 608 \$	4 809 \$

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	29 mars 2020 (52 semaines)
Coût	
Solde d'ouverture	- \$
Ajustement transitoire	63 108
Ajouts	-
Cessions	-
Solde de fermeture	63 108
Amortissement cumulé	
Solde d'ouverture	-
Dépréciation	6 689
Solde de fermeture	6 689
Valeur comptable	56 419 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

Obligations locatives

29 mars 2020
(52 semaines)

Coût

Solde d'ouverture	- \$
Ajustement transitoire	67 360
Paiements de location	(8 289)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	2 002

Solde de fermeture

61 073 \$

Obligations à court terme	6 320 \$
Obligations à long terme	54 753

61 073 \$

Échéance des obligations locatives

29 mars 2020
(52 semaines)

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

Montant exigible en un an ou moins	6 320 \$
Entre un an et cinq ans	28 116
Plus de cinq ans	26 637

61 073 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. La dernière évaluation actuarielle complète du régime a été achevée au 31 mars 2019. Une extrapolation du régime a été effectuée au 29 mars 2020.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)
Solde d'ouverture	2 341 \$	2 350 \$
Coût des services rendus au cours de la période	130	134
Frais d'intérêts	73	75
Prestations versées	(228)	(443)
Modification des hypothèses financières	(93)	225
Solde de clôture	<u>2 223 \$</u>	<u>2 341 \$</u>

8. Variation du fonds de roulement hors caisse

	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	(1 913) \$	(515) \$
Stocks	(2 083)	1 633
Charges payées d'avance	(668)	(222)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	6 364	(2 466)
	<u>1 700 \$</u>	<u>(1 570) \$</u>

9. Ventas

	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)
Bière	201 593 \$	198 920 \$
Spiritueux	106 580	102 298
Vin	102 651	99 047
Panachés et cidres	37 863	32 242
Produits non alcoolisés	618	479
	<u>449 305 \$</u>	<u>432 986 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

10. Charges d'exploitation

	29 mars 2020 (52 semaines)	31 mars 2019 (52 semaines)
Salaires – magasins	19 781 \$	19 451 \$
Avantages sociaux des employés	8 251	7 346
Salaires – administration	6 996	6 491
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation	6 689	-
Remboursements de la consignation	3 318	3 895
Frais bancaires	3 039	2 852
Dépréciation des immobilisations corporelles	2 272	2 097
Intérêts sur les obligations locatives	2 002	-
Électricité, mazout et télécommunications	1 881	1 810
Charges diverses	1 527	931
Honoraires et services professionnels	1 482	1 666
Salaires - entrepôt	1 234	1 110
Publicité et promotions	1 135	1 162
Coûts des services	1 088	699
Camionnage	995	953
Systèmes d'information	882	1 058
Fournitures et matériel accessoire	850	798
Réparations et entretien	846	772
Pénuries	811	805
Amortissement des immobilisations incorporelles	741	694
Déplacements	327	521
Salaires - entretien	281	281
Impôts fonciers	279	286
Formation et perfectionnement	278	256
Entretien du système	267	904
Sécurité	205	160
Autres bonus	174	104
Assurances	116	117
Dégustations	91	148
Rémunération des administrateurs	27	31
Loyers	-	8 260
Paiements au titre du régime de primes aux ventes	-	252
	67 865 \$	65 910 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs et les charges à payer de la Société sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	29 mars 2020 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	8 146 \$
Entre un an et cinq ans	34 477
Plus de cinq ans	29 618
	<u>72 241 \$</u>

Risque de change

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 29 mars 2020, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours et aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir honorer ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

12. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions judiciaires et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les opérations avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans ces états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; les ressources humaines et la culture; la communauté et la mobilisation; la stratégie et la mobilisation de la clientèle; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société répartit les frais d'occupation à CNB pour une partie de l'espace occupé par les employés de CNB. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000'S)

13. Opérations entre apparentés (suite)

des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 29 mars 2020, la Société a facturé à CNB la somme de 2 252 \$ (1 691 \$ en 2019) \$ (soit 1 969 \$ (1 514 \$ en 2019) au titre des Salaires – administration et 283 \$ (177 \$ en 2019) au titre des Loyers et des frais d'occupation). En outre, la Société a facturé à CNB des frais de zéro \$ (1 760 \$ en 2019) (comptabilisés dans les autres produits) pour les travaux initiaux de démarrage effectués avant le 3 juillet 2018 et elle a transféré des immobilisations corporelles totalisant 6 \$ (201 \$ en 2019), d'autres actifs totalisant zéro \$ (419 \$ en 2019) et des immobilisations incorporelles totalisant zéro \$ (1 317 \$ en 2019), au coût.

Au cours de l'exercice, la Société a également fourni des fonds à CNB pour financer l'exploitation de l'organisme. Au 29 mars 2020, CNB devait une somme de 34 671 \$ (18 982 \$ en 2019) à la Société. Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 169 \$ (523 \$ en 2019), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 108 \$ (1 009 \$ en 2019).

